moissac

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

LE GUIDE PRATIQUE

Chers enfants,

La Ville de Moissac vous propose de participer à une formidable et enrichissante expérience : représenter votre école et l'ensemble des jeunes moissagais en devenant élus du Conseil municipal des enfants. Ainsi, vous pourrez concrètement vous investir dans la vie de la commune en élaborant des projets qui amélioreront votre cadre de vie, celui de vos familles et de vos amis. Vous deviendrez les porte-paroles des enfants moissagais auprès des élus adultes et participerez aux évènements marquant de la vie de notre cité.

Devenez dès à présent les acteurs du Moissac de demain en candidatant au Conseil municipal des enfants !

Romain LOPEZ, *Maire de Moissac*

Le Conseil municipal des enfants est une belle initiative pour impliquer les enfants dans la vie de leur ville. J'espère que de beaux projets émergeront de cette action commune.

Stéphanie GAYET
Adjointe au maire,
en charge des affaires scolaires

Aujourd'hui, vous vous présentez en tant que conseiller municipal des enfants, et demain, vous vous présenterez en tant que conseiller municipal des grands. Croyez en vos rêves ils se réaliseront peut-être, croyez en vous ils se réaliseront surement.

Soufiane ACHCHTOUI
Délégué à la jeunesse

Le Conseil Municipal des Enfants, c'est quoi ?

Le Conseil Municipal des Enfants dit CME, est un projet éducatif et citoyen, qui découle d'une volonté de la ville de Moissac. Il a vocation à permettre aux enfants de :

Apprendre la démocratie et de trouver sa place de citoyen en prenant la parole.

Proposer ses idées pour participer à l'amélioration du cadre de vie de tous les Moissagais.

Découvrir et comprendre le fonctionnement de la municipalité.

Être acteur de sa ville en découvrant les droits et les devoirs des citoyens et en réalisant des projets utiles de solidarité, d'environnement, de culture, etc.

Servir d'intermédiaire entre les élus du Conseil municipal des adultes et ses camarades de classe.

Les mots difficiles ...

Démocratie : C'est un système politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens. Ces derniers exercent leur souveraineté en votant. Ils ont également la possibilité d'adhérer à des organismes, comme des partis politiques, des associations ou des syndicats.

Citoyen : Un citoyen est une personne qui dispose de droits politiques dans un pays. Un citoyen vote et peut-être élu à des fonctions politiques.

Le fonctionnement du Conseil municipal des enfants :

1. Après les élections des jeunes élus, Monsieur le Maire officialise leur prise de fonction en séance plénière d'investiture.

2. A travers l'initiation à la conduite de projets, le Conseil Municipal choisit une thématique comme par exemple : la santé ou le sport. Les jeunes élus se positionneront sur les commissions et travailleront leurs projets de secteur à partir de la mise en commun de leurs projets de campagne.

3. Une commission de travail aura lieu une fois par mois le samedi matin de 10h00 à 12h00, à la Mairie, encadrée par les élus. Ainsi que deux séances plénières par an pour présenter et faire valider les projets par le comité de pilotage en présence de Monsieur le Maire.

4. Les enfants sont accompagnés tout au long de leur mandat par une animatrice référente, ainsi que par les membres du Comité de pilotage qui se constitue d'élus, des responsables d'établissements scolaires ou d'enseignants, des membres du Conseil citoyen et d'agents municipaux.

5. Les élus devront se rendre disponible pour prendre part à toutes les manifestations et cérémonies de la ville.

Quel est le rôle du jeune élu au CME ?

Si tu es élu, tu devras participer aux réunions de travail.

Tu participeras également à la mise en oeuvre du projet avec les autres élus au Conseil municipal des enfants.

Entre deux réunions de travail, tu devras partager les actions menées dans le cadre de ta fontcion avec les enfants de ton école.

Les actions citoyennes développées au sein du CME pourront associer les accueils de loisirs municipaux et/ou les établissements scolaires et/ou les conseils citoyens.

Les deux élus ont un rôle complémentaire : c'est grâce à votre travail d'équipe que les projets du Conseil municipal des enfants se réaliseront et deviendront les projets de tous les enfants de votre âge.

Les mots difficiles ...

Scrutin : Vote au moyen de bulletins déposés dans l'urne.

Dépouillement : Ensemble des opérations qui permettent de compter l'ensemble des bulletins de vote et de proclamer les résultats des élections.

Scrutateur : Personne qui participe au dépouillement.

moissac
CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Quel est le déroulement des élections au CME ?

Qui peut voter et qui peut se présenter comme candidat ?
Tous les élèves de CM1, CM2 et 6ème, domiciliés sur la ville peuvent se présenter. Enfin, tous les élèves scolarisés dans les établissements scolaires de la ville, du CM1, CM2 et 6ème peuvent voter.

Pour les écoles élementaires : Il faut constituer un binôme mixte, composé à la fois d'un élève du CM1 et d'un élève du CM2. Il convient de remplir le document de candidature et de faire signer le document d'autorisation parentale.

Pour le collège de La Sainte Famille et le collège François Mitterrand : Il faut constituer deux binômes mixtes. Il convient de remplir le document de candidature et de faire signer le document d'autorisation parentale.